ORDONNANCE COLLECTIVE

Administration de Dimenhydrinate (Gravol).		NUMÉRO: 1.32
		DATE: Mars 2014
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> la thérapie médicamenteuse.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Les infirmières auxiliaires sont autorisées à contribuer à l'application de cette ordonnance après évaluation par l'infirmière.

CLIENTÈLES VISÉES

Usagers inscrits dans une ressource intermédiaire en convalescence

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

Les ressources intermédiaires en convalescence

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

INFIRMIÈRES

- Evaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- > Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

İNFIRMIÈRES AUXILIAIRES

- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne.
- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

Antiémétique pour la prévention et le soulagement des nausées et vomissements.

2. CONDITION D'INITIATION

- Manifestation de nausées avec ou sans vomissement.
- Pour les usagers n'ayant pas de médication antiémétique prescrite par le médecin traitant.

3. ORDONNANCE

Administrer Dimenhydrinate (Gravol) 50 mg per os immédiatement et répéter aux 4 heures au besoin

OU

- > Administrer Dimenhydrinate (**Gravol**) 100 mg en suppositoire immédiatement et répéter aux 6 à 8 heures au besoin
- Dose maximale : 400 mg/jour
- Durée de traitement maximale : 24 heures

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

Soulagement des nausées et des vomissements non associés à d'autres symptômes.

4.2. Contre-indications

- > Hypersensibilité ou intolérance au Dimenhydrinate
- > Présence de :
 - Glaucome
 - Rétention urinaire
 - Hypertrophie prostatique
- ➤ Diminution sévère de la fonction respiratoire (fréquence respiratoire ≤ 8/minute)

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Utiliser avec prudence lors de la prise concomitante de médication ayant un effet dépresseur sur le système nerveux central ou de sédatifs (benzodiazépines, narcotiques, antidépresseurs, antipsychotiques).
- Possibilité d'effet dépresseur sur le système nerveux central et somnolence associés à la prise de Dimenhydrinate.

5.2. Procédures

- ➤ Signer et transmettre le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective à l'intention du pharmacien. **Annexe 1**
- Joindre une copie de l'ordonnance collective pour le pharmacien. Annexe 2 (Un document recto-verso peut être préparé).

5.3. Éléments de surveillance

- > Soulagement ou aggravation de la symptomatologie
- > Niveau de somnolence, s'il y a lieu
- > Signes vitaux si détérioration de l'état de conscience
- > Apparition de confusion
- Présence de rétention urinaire

5.4. Complications

Dépression du système respiratoire

5.5. Limites d'application

- > Aviser le médecin traitant si :
 - il est impossible d'instaurer le traitement
 - somnolence exagérée ou détérioration de l'état respiratoire
 - nausées/vomissements associés à des douleurs abdominales non diagnostiquées
 - nausées/vomissements non soulagés avec l'administration à doses maximales de Dimenhydrinate après 24 heures.

6. SOURCES

- Compendium des produits et spécialités pharmaceutiques, Association des pharmaciens du Canada, Version électronique consultée en août 2013.
- Up to date, Version électronique consultée en août 2013.

|--|

FORMULAIRE DE LIAISON

	APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE DU CSSSNL
	Nº 1.32 Administration de Dimenhydrinate (Gravol)
Date :	Nom et prénom :
	Date de naissance :
	CÉDÉ À L'ÉVALUATION DE L'USAGER CI-HAUT MENTIONNÉ ET IL RÉPOND AUX EXIGENCES DONNANCE. IL N'Y A AUCUNE CONTRE-INDICATION À LA PRISE DE DIMENHYDRINATE.
	Dimenhydrinate (Gravol) 50 mg per os aux 4 heures, au besoin
	Dimenhydrinate (Gravol) 100 mg en suppositoire aux 6 à 8 heures, au besoin
-	Differingarifiate (Craver) 100 mg ch suppositone dax o d o ficures, ad besoin

Nom et prénom de l'infirmière	Signature de l'infirmière
N° de permis :	Téléphone :
Nom du prescripteur répondant :	
N° de permis :	Téléphone :

ADMINISTRATION DE DIMENHYDRINATE (GRAVOL) ORDONNANCE COLLECTIVE n° 1.32

PROFESSIONNELS VISÉS

Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

> Usagers hébergés ou inscrits dans une ressource intermédiaire.

SERVICES CONCERNÉS

Les ressources intermédiaires

ORDONNANCE

SUR RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'ADMINISTRATION DE DIMENHYDRINATE REMPLI PAR L'INFIRMIER(ÈRE) DE LA RESSOURCE INTERMÉDIAIRE SERVIR LE PRODUIT.

Adoptée par le CMDP du CSSSNL: /tm furan

Date: 2014/06/04

ORDONNANCE COLLECTIVE

	NUMÉRO : 1.32
RDONNANCE : dministration de Dimenhydrinate (Gravol).	DATE: Mars 2014
ariminoti ationi de Birriorini yarimate (Gravo r).	RÉVISÉE :
Chef du département de médecine hospitalière : Dr Raymond	Third d Thibodeau
Chef du département de pharmacie :	ciiiiii
Date: 15 avru/2014	
Directeur des soins infirmiers : Athen Som	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Date: 2014-04-01 Robin Gaghon	
Adoptée par le CMDP:	